

## ANALYSE DÉTAILLÉE DES DÉCÈS PAR TRAUMATISME D'ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS : ADT

Note d'information aux parents/responsables de l'enfant

Madame, Monsieur,

Votre enfant vient d'être victime d'un traumatisme ayant entraîné son décès. Afin d'éviter ces drames à l'avenir, qui concernent malheureusement chaque année encore un grand nombre d'enfants, plus de 400 par an, il est essentiel de comprendre les circonstances de survenue de ces traumatismes afin de mieux les prévenir. C'est pourquoi l'Institut de veille sanitaire (InVS), établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la santé, **met en place à partir de 2015 une enquête sur l'Analyse détaillée des décès par traumatismes chez les enfants de moins de 15 ans – ADT.**

L'objectif de cette enquête est d'acquérir une meilleure connaissance des circonstances et des facteurs de risques conduisant à un traumatisme. Nous espérons ainsi contribuer à éviter ces décès, notamment par la mise en place de mesures de prévention adaptées.

Le recueil des données se fera grâce aux professionnels des systèmes de soins et d'organisation des secours notamment la Société française de pédiatrie (SFP), le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc) de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), les Agences régionales de santé (ARS). Grâce à ces signalements, le médecin présent sur les lieux du décès pourra être interrogé sur les circonstances du traumatisme à l'origine du décès. Vous ne serez à aucun moment sollicités pour la collecte de ces informations.

Les informations collectées sont indirectement nominatives et sont exclusivement réservées au Département des maladies chroniques et traumatisme de l'InVS qui ne les communiquera en aucun cas.

Vous pouvez refuser de participer à cette étude sans avoir à vous justifier. Vous avez un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations concernant votre/l'enfant, et vous opposer au traitement des données le concernant\*.

Les résultats de cette étude feront l'objet de publications scientifiques et seront largement diffusés.

Si vous souhaitez de plus amples informations, il vous est possible de vous connecter sur le site de l'InVS sur la page des Traumatismes : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-chroniques-et-traumatismes/Traumatismes> ou de joindre Linda Lasbeur ([l.lasbeur@invs.sante.fr](mailto:l.lasbeur@invs.sante.fr) – 01 55 12 53 16) ou le Dr Bertrand Thélot ([b.thelot@invs.sante.fr](mailto:b.thelot@invs.sante.fr) – 01 41 79 68 75).

---

\* « Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service à l'InVS, Département des maladies chroniques et traumatisme, 12 rue du Val d'Osne, 94415 St-Maurice cedex (téléphone : 01.41.79.68.29). Toute personne peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant. »